AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-7-80690028

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 158 DU 25 JUILLET 1980

ARBRES FRUITIERS

Mineuses des feuilles (Stigmella malella)

Les captures sont très importantes et de nouvelles pontes viennent d'être décelées sur pommiers dans la région de St-Sandoux (Puy-de-Dôme).

De plus le traitement recommandé dans le bulletin n° 155 du 23 JUIN va devenir insuffisant.

Il y a lieu d'intervenir dès réception de cette note.

GRANDES CULTURES

MAIS.

Pucerons.

Quelques colonies de pucerons sont visibles dans les cultures de maïs des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

L'espèce la plus dangereuse (Métopolophium dirhodum) est assez peu rencontrée. Le puceron de couleur brun foncé (Rhopalosiphum padi) est le plus fréquent et se situe notamment sur les panicules mâles.

La nuisibilité de cette espèce est encore mal connue. Toutefois il est estimé que les cultures peuvent supporter des populations de plusieurs centaines d'individus par pied.

Actuellement ces population sont inférieures au seuil de nuisibilité.

Il n'y a pas lieu d'intervenir pour l'instant surtout que des insectes prédateurs (coccinelles en particulier) sont observés en grand nombre.

Dans le cas extrême d'un développement important de ces ravageurs sur panicules mâles mettant en danger la fécondation, le pyrimicarbe peut être utilisé, mais sur maïs consommation seulement.

V I G N E

Tordeuses de la Grappe.

Le deuxième vol a débuté tardivement, il est encore trop tôt pour intervenir, attendre un prochain bulletin.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION
PHYTOSANITAIRE

A. FARGEIX

P 66

DIRECTEUR-GÉRANT J. THIAULT.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P : 525 AD.